



*La production du
bleuet sauvage...*

*dans une perspective de
développement durable*

4.5.3.17 XtendimaxMC avec technologie VaporGripMC (Dicamba, sous forme de sel de diglycolamine - 350 g e.a./L)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

L'étiquette du pesticide est la seule source d'information ayant force de loi et elle contient toute l'information liée à l'utilisation du produit commercial. Le présent document est un résumé de l'étiquette. Lorsqu'il est question de répression, l'efficacité approximative du produit est de 60-75 % tandis qu'une suppression est de 85 % et plus. Il est important de toujours se référer à l'étiquette légale qui est disponible soit sur le contenant du pesticide ou soit sur le site internet de l'ARLA : <http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>. Veuillez vous assurer que vous avez la plus récente mise à jour de ce résumé d'étiquette.

Toujours aviser votre acheteur pour les applications des pesticides dans votre culture.

Fait avec l'étiquette du 10-08-2021

RÉSUMÉ DE L'ÉTIQUETTE

- Groupe 4
- Indice de risque pour la santé (IRS)¹ : 217
- Indice de risque pour l'environnement (IRE)² : 60
- Mauvaises herbes ciblées :
 - Suppression de la **comptonie voyageuse** et du **kalmia à feuilles étroites**;
 - Suppression d'**espèces à feuilles larges**.
- Moment d'application :
 - Appliquer à l'**automne** lorsque la comptonie voyageuse est encore modérément verte, après la chute de **90 % des feuilles du bleuetier**;
 - Ce traitement devrait être effectué avant que la zone ne soit brûlée. Le brûlage ou la **taille d'automne** devront être effectués **4 à 5 semaines après l'arrosage**. Si vous prévoyez brûler ou couper les feuillages au printemps, faites-le assez tôt afin de réduire les dommages causés aux bleuets.

¹ La valeur de l'IRS varie de 1 à 2 420. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente au niveau de la santé est important.

² La valeur de l'IRE varie de 1 à 961. Plus le chiffre est élevé, plus le risque qu'il représente pour l'environnement est important.

- Taux d'application et mélange :
 - Taux d'application : **550 L/ha d'eau**;
 - Comptonie voyageuse et kalmia à feuilles étroites : **6,3 à 9,7 L/ha**;
 - Espèces à feuilles larges : **3,2 L/ha** du produit + **5,7 L de 2,4 -D L.V. ester** (600 g/L de préparation).
- Renseignements sur le produit :
 - Non disponible.
- Restrictions :
 - Application **terrestre** seulement;
 - Ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver;
 - Appliquer lorsque la **température de l'air** se situe entre **10 et 25 °C**;
 - Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante;
 - Éviter d'appliquer par temps très **humide ou brumeux**;
 - Ne pas appliquer ce produit lorsque de **fortes pluies** sont prévues;
 - **Délai de réentrée (DRE) : 12 heures**;
 - **Délai avant récolte (DAR) : n/d**;
 - **Zones tampons :**
 - Habitats d'eau douce d'une profondeur de moins de 1 m : 3 m;
 - Habitats d'eau douce d'une profondeur de plus de 1 m : 3 m;
 - Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de moins de 1 m : 3 m;
 - Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de plus de 1 m : 3 m;
 - Fossé : 1 m;
 - Puits de catégorie 3 : 30 m;
 - Habitats terrestres : 15 m.
- Entreposage :
 - Entreposer Xtendimax uniquement dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides, engrais, et aliments destinés aux humains ou aux animaux;
 - Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination;
 - Garder les emballages secs en tout temps;
 - Dégeler si le produit a gelé;
 - Agiter avant l'usage.
- Rinçage :
 - Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression;
 - Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir;
 - Rendre le contenant inutilisable;
 - S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale;
 - Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
- Équipement de protection individuelle (EPI);
 - Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes.

RÉDACTION 2024

Cléo Côté, agronome, Club Conseil Bleuet, Dolbeau-Mistassini

FINANCÉE PAR

